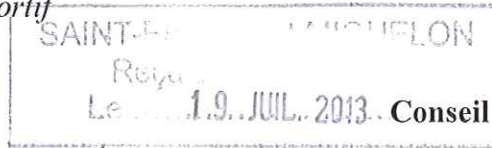


Centre Culturel et Sportif



DÉLIBÉRATION N°216/2013

OUVERTURE D'UN FOYER D'ANIMATION POUR LES JEUNES (13/17 ANS)

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** la délibération n°79-2012 portant délégation d'attribution au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

ARTICLE 1 : Le Centre Culturel et Sportif Territorial ouvre, en collaboration avec la DCSTEP un foyer d'animation pour les jeunes âgés de 13 à 17 ans.

Ce dernier se déroulera du 3 juillet au 31 juillet 2013 dans le foyer "l'escal" sous le contrôle du directeur de l'établissement ou de son représentant. Les horaires seront les suivants : de 13h30 à 17h30, du lundi au samedi.

ARTICLE 2 : Les jeunes seront sous la responsabilité de l'animatrice uniquement dans l'enceinte du CCST lorsque les activités s'y dérouleront, sur le lieu et aux heures des activités lorsque celles-ci seront extérieures et lors de l'embarquement des jeunes dans les moyens de transports si des déplacements ont lieu, et ce jusqu'au retour à quai.

ARTICLE 3 : Le Centre Culturel et Sportif, le Service des Finances de la Collectivité Territoriale et le Directeur des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et publiée au Journal Officiel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté
5 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Transmis au représentant de l'État

Le

Publié le

ACTE EXÉCUTOIRE



Stéphane ARTANO

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

Conseil Exécutif du 16 juillet 2013

RAPPORT AU CONSEIL EXÉCUTIF

OUVERTURE D'UN FOYER D'ANIMATION POUR LES JEUNES (13/17 ANS)

Le Centre Culturel et Sportif Territorial ouvre, en collaboration avec la DCSTEP, un foyer d'animation pour les jeunes âgés de 13 à 17 ans pendant le mois de juillet 2013.

Ce dernier se déroulera du 3 au 31 juillet 2013 dans le foyer « l'escale » sous le contrôle du directeur de l'établissement ou de son représentant.

Une animatrice sera en charge de proposer et d'accompagner les actions en faveur des jeunes.

Les horaires seront les suivants : de 13h30 à 17h30.

Les jeunes seront sous la responsabilité de l'animatrice uniquement dans l'enceinte du CCST lorsque les activités s'y dérouleront ; sur le lieu et aux heures des activités lorsque celles-ci seront extérieures et lors de l'embarquement des jeunes dans les moyens de transports si des déplacements ont lieu, et ce jusqu'au retour à quai.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

Stéphane ARTANO

